



Communiqué de presse

Paris, 21 mai 2026

Grippe : l'Académie nationale de médecine plaide pour la vaccination obligatoire de tous les soignants, la coalition A-Grippe-Toi soutient l'idée !

Face au poids croissant des épidémies de grippe en France, l'Académie nationale de médecine appelle à une mesure forte et structurante : rendre obligatoire la vaccination antigrippale pour l'ensemble des professionnels de santé.

Chaque année, la grippe saisonnière représente un fardeau majeur pour le système de santé. Entre deux et six millions de personnes sont touchées, avec près de 10 000 décès chaque année en moyenne. L'épidémie 2024-2025, particulièrement sévère, a entraîné environ 17 600 décès toutes causes confondues, plus de trois millions de consultations et près de 30 000 hospitalisations.

Malgré ces chiffres, la perception de la gravité de la grippe reste largement insuffisante. Cette situation contribue à une couverture vaccinale faible chez les professionnels de santé : seuls 19 % d'entre eux étaient vaccinés dans les établissements de santé lors de la campagne 2023-2024, et 22,4 % en EHPAD.

Pourtant, les soignants occupent une position centrale dans la transmission des infections. En première ligne face aux patients, ils peuvent constituer un vecteur du virus vers des publics particulièrement vulnérables, notamment en milieu hospitalier ou en établissements pour personnes âgées. Chaque année, des milliers de cas groupés d'infections respiratoires aiguës sont recensés dans ces structures, avec des conséquences parfois graves, voire des décès évitables.

Rappelons que la vaccination demeure le principal levier de prévention. Si son efficacité varie selon les souches, elle réduit de manière significative le risque de formes graves, d'hospitalisations et de mortalité, avec une efficacité pouvant dépasser 85 % sur ces critères.

Dans ce contexte, l'Académie nationale de médecine estime que l'instauration d'une obligation vaccinale repose sur des fondements solides :

- éthiques, en raison du devoir des soignants de protéger les patients
- sanitaires, pour limiter les infections nosocomiales et préserver les capacités hospitalières
- économiques, la grippe représentant un coût estimé entre 1 et 1,2 milliard d'euros par an en France, contre un coût estimé à environ 16 millions d'euros pour la vaccination des soignants.

L'institution souligne par ailleurs que l'hésitation vaccinale, bien que réelle, concerne une minorité de professionnels. Elle s'explique le plus souvent par un déficit d'information, à une défiance envers les institutions ou à des conditions de travail dégradées.

Afin d'améliorer durablement la situation, l'Académie formule plusieurs recommandations clés :

- instaurer l'obligation vaccinale contre la grippe pour tous les professionnels de santé
- garantir un accès gratuit et simplifié à la vaccination
- renforcer les campagnes d'information et de formation adaptées à chaque catégorie de personnel
- lutter activement contre la désinformation en santé
- mettre en place un suivi rigoureux des taux de couverture vaccinale.

Dans un contexte marqué par la circulation de virus respiratoires hautement transmissibles, la coalition A-Grippe-Toi soutient les recommandations formulées par l'Académie et rappelle que la vaccination constitue un outil essentiel de protection individuelle et collective. Elle insiste enfin sur l'urgence d'agir pour protéger les patients les plus vulnérables.

Contact : Solène Batier, consultante en Affaires publiques - solene.batier@nile-consulting.eu